



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tribunaux de grande instance

Question écrite n° 6503

Texte de la question

M. Gratién Ferrari interroge M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'opportunité du projet de départementalisation des tribunaux, envisageant de créer un seul tribunal de grande instance par département et une seule cour d'appel par région et de supprimer les tribunaux d'instance. Il demande si cette mesure ne risque pas d'éloigner encore davantage la justice des justiciables, d'affaiblir l'importance et le rayonnement des villes qui perdraient leurs tribunaux et les barreaux qui y sont rattachés. Il rappelle que la départementalisation des tribunaux, lorsqu'elle a été évoquée dans un passé récent, avait fait l'objet d'un rejet unanime, non seulement des organes représentatifs de la profession d'avocats, mais encore des élus et des collectivités locales. Il s'étonne que cette mesure soit remise à l'ordre du jour, puisqu'elle tendait à une centralisation renforcée, au moment même où le Gouvernement affirme sa volonté de ne pas démanteler le tissu administratif de la France profonde.

Texte de la réponse

S'il est probable qu'à terme une révision d'ensemble de la carte judiciaire devra être mise à l'étude, cette action n'est pas à l'ordre du jour actuellement. Les inquiétudes rapportées par l'honorable parlementaire sont sans fondement car rien ne permet d'anticiper sur ce que seraient les conséquences de cette réflexion.

Données clés

Auteur : [M. Ferrari Gratién](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6503

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1993, page 3412

Réponse publiée le : 31 janvier 1994, page 521